

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

COMMISSION TOURISME DU 24 JUIN 2015

Présents :

Mme Valérie AFFRE - Mission de développement touristique du Pays Cœur d'Hérault
M. Jean Paul BELLOC - Elu à la Communauté de Communes du Clermontais
Mme Hélène CADEAU - Hérault Tourisme
M. Claude CARCELLER - Président Commission Tourisme Pays Cœur d'Hérault
M. Eddy CHARREAU - Mission Tourisme du Pays Cœur d'Hérault.
M. Jean COSTES - Elu à la Communauté de Communes du Clermontais
M. Guilhem DARDE - Mas des Chimères / AOC Terrasses du Larzac
M. Laurent DÔ - Elu à la Communauté de Communes du Clermontais
M. Gilles DELERUE - Hérault Tourisme
Mme Clotilde DELFORGE - Syndicat Mixte de Gestion du Grand Site de Salagou et de Mourèze
M. Dominique DUPEYROUX - Gites de France de l'Hérault
M. Jean Luc FABRE - Mission Agriculture / Leader du Conseil Départemental
M. Frédéric FEU - Conseil de développement du Pays Cœur d'Hérault
M. Fabrice GRILLON - Chambre d'Agriculture de l'Hérault
M. Patrick HERNANDEZ - Responsable Service Tourisme Communauté de communes du Clermontais
Mlle Antonnella KADOUCHE - Service Communication de l'OT Saint Guilhem le Désert Vallée de l'Hérault
M. Thierry LANIESSE - Directeur du Pays Cœur d'Hérault
M. Jean Yves MARCADAL - Relais du Salagou
M. Benoit PIQUART - Directeur de l'Office de Tourisme Saint Guilhem le Désert Vallée de l'Hérault
Mme Sophie PIRKIN - Directrice Service Tourisme Communauté de communes Lodévois et Larzac
M. Yves REQUI - Elu à la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac
Mme Laure ROBERT - Elue à la Communauté de Communes du Clermontais
Mme Valérie ROUVEIROL - Elue au Tourisme à la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac
M. Gérald VALENTINI - Elu au tourisme à la Communauté de Communes du Clermontais

Excusés

Mme Margareta AVERMAETE - Le Cadran solaire
M. Franck BARREDA - Directe Languedoc Roussillon
M. Vincent BEDOS - Restaurant Le Pressoir
Mme Laure BENE - Responsable Grand Site St-Guilhem-le-Désert / Gorges de l'Hérault
Mme Bénédicte BENARD - Elue à la Communauté de Communes du Clermontais
M. Xavier CHABANNE - L'Ecole Buissonnière
Mme Marie CHAUFFRAY - Présidente AOC Terrasses du Larzac
Mme Isabelle DHOMBRES - Hérault Tourisme
Mme Virginie FERNANDEZ - Chambre d'Agriculture de l'Hérault
M. Christophe GAUX - Elu à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault
Mme Bernadette GAZEL - Cave Coopérative de St Saturnin
M. Jean Philippe GRANIER - Directeur AOC Coteaux du Languedoc
M. Virgile JOLY - Domaine Virgile Joly
Mme Véronique LAURES - Chambre de Commerce et d'Industrie Antenne de Lodève
Mme Cécile OLIVE - Mission Tourisme du Conseil Départemental
Mme Marie PASSIEUX - Présidente du Syndicat Mixte de Gestion du Grand Site de Salagou et de Mourèze
Mme Viviane RUIZ - Elue à la Communauté de communes Lodévois et Larzac
M. Bernard SALLES - Elu à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
Mlle Caroline SALAÜN - Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles

Ordre du jour de la réunion

1. Tourisme Vigneron

- ❖ Rappel de la stratégie de développement d'un tourisme vigneron en Cœur d'Hérault
- ❖ Candidature au label Vignobles et Découvertes
- ❖ Club Les Floréales du Vin 2015

2. Point sur le travail autour de l'expérimentation du pôle nature territorial en Cœur d'Hérault

3. Action de la Mission « Tourisme » du Pays en 2016

4. Questions diverses

Le Président de la Commission Tourisme du Pays Cœur d'Hérault, M. Claude Carceller, accueille les participants et les remercie de leur présence aussi nombreuse. Il excuse tout d'abord M. Villaret pour son retard, puisqu'il reçoit une délégation chinoise pour la promotion des vins locaux. Il excuse également Marina DiCecco, du cabinet Territoires et Paysages, qui est malade.

1. Tourisme Vigneron

- ❖ Rappel de la stratégie de développement d'un tourisme vigneron en Cœur d'Hérault

Voir Power Point.

- ❖ Candidature au label Vignobles et Découvertes

Voir Power Point.

M. Claude Carceller exprime sa satisfaction quant au travail collectif accompli par le Pays, les offices de tourisme et les responsables touristiques et viticoles. La concertation, la mobilisation et l'investissement de chacun permettent de tendre vers l'excellence. M. Carceller souhaite que ce travail s'inscrive dans la continuité, notamment à travers le SCOT et la préservation des paysages.

Eddy précise que la préservation des paysages est un des éléments importants du positionnement de la candidature au label.

Le nom :

Un rappel des exigences d'Atout France pour définir le nom de la destination est fait à l'assemblée. Un Comité Technique élargi aux représentants du monde viticole s'est tenu afin de réfléchir à des propositions de noms. Le nom « **Languedoc, Cœur d'Hérault** » a été préconisé puis débattu et validé à l'unanimité par les professionnels, les représentants du monde touristique et viticole, élus, partenaires et professionnels du territoire lors des différentes réunions de sensibilisation et de concertation autour de la candidature.

Mme H. Cadeau précise que selon les différentes études de notoriété réalisées, le nom « Languedoc » est porteur. Elle donne ensuite un éclairage sur le Conseil Supérieur de l'Oenotourisme (CSO) : après l'instruction des dernières demandes et le passage du Bordelais – ce dernier donnant du poids et du corps au label – s'attache beaucoup plus au nom et au positionnement définis par les candidats. L'une des dernières recommandations est d'avoir une cohérence régionale.

M. Dardé regrette que le nom « Languedoc » soit choisi alors qu'il disparaît des appellations et des étiquettes de vins pour être remplacé par les appellations « Terrasses du Larzac, Montpeyroux, St Saturnin ».

Eddy Charreau rappelle que la Présidente des Terrasses du Larzac, Mme Marie Chauffray, était présente aux différentes réunions, ainsi que des représentants du CIVL. La difficulté est néanmoins de pouvoir traduire l'identité viticole et touristique du territoire en trois mots.

M. Carceller précise qu'au-delà de la définition, l'important est l'appropriation de ce nom et le travail fait et à faire pour que vive ce nom.

Par ailleurs, M. Belloc indique qu'il trouve regrettable d'enlever « Languedoc » des étiquettes des bouteilles de vin.

M. G. Dardé rappelle que le fait d'enlever le mot « Languedoc » est dû à la loi : les Terrasses du Larzac devenant un AOC.

Pour M. C. Carceller, le nom choisit pour candidater au label, fait un zoom sur le territoire et a le mérite de bien le positionner. Supprimer le terme « Languedoc » de la communication autour des Terrasses du Larzac est à son sens une erreur stratégique. En effet, Le Languedoc est connu en France et à l'étranger, les Terrasses du Larzac beaucoup moins.

M. F. Feu s'interroge sur les noms des autres destinations labellisées, qui permettraient de mieux situer le choix fait pour le Pays Cœur d'Hérault.

Eddy Charreau précise que le nom doit être porteur au niveau national et international. La sélection se fera sur des noms identifiables à l'étranger. Mme H. Cadeau explique que le Conseil Supérieur de l'Oenotourisme est maintenant beaucoup plus sélectif. Elle rappelle que les principaux pôles viticoles de notre région sont Les Côtes du Rhône, Le Roussillon et le Languedoc. Il est important d'être visible à l'extérieur et d'avoir une véritable identité oenotouristique : Languedoc s'avère porteur et fédérateur pour l'ensemble des partenaires touristiques et viticoles. L'enjeu départemental aujourd'hui est bien d'avoir une communication claire au niveau des salons et des professionnels de la destination. Elle rappelle également que dans cette démarche de labellisation, la méthode de mise en réseau est déjà très avancée par rapport à d'autres destinations.

M. D. Dupeyroux apporte le témoignage de la destination Minervois, Faugères, St Chinian qui a souhaité mentionner le « Haut Languedoc » en signature de son nom. La renommée du « Languedoc », notamment lors de recherches sur Google, apporte une meilleure visibilité à la destination. Par rapport à d'autres territoires, accrocher le terme « Languedoc » serait une vraie réussite en matière de notoriété pour le Cœur d'Hérault.

M. B. Piquart précise que ce n'est pas l'obtention du label le plus important mais plutôt le travail de professionnalisation fait à cette occasion sur le territoire. Le nom a alors peu d'importance : il va être porté par les structures touristiques, ce qui facilitera la promotion du territoire. Aujourd'hui ces terminologies sont déjà utilisées en matière de tourisme (Hérault Tourisme avec la marque « Hérault, le Languedoc » et les Offices de Tourisme...).

60 professionnels engagés dans la démarche :

Eddy Charreau rappelle la forte mobilisation des professionnels autour de la démarche. Afin de réaliser une animation du réseau efficace, les prestataires mobilisés doivent être volontaires et dynamiques. Chaque année, de nouveaux professionnels pourront s'engager dans la démarche. Par ailleurs, les prestataires ne respectant pas leurs engagements pourront être sortis de la démarche.

La mobilisation des professionnels s'est déroulée en deux étapes :

- 3 réunions de sensibilisations ouvertes à tous les professionnels du territoire se sont tenues au printemps 2015.

- Une relance individuelle des prestataires correspondant aux exigences du label Vignobles et Découvertes, identifiés dans le diagnostic mis à jour depuis 3 ans par le Pays.

La mobilisation des professionnels a été facilitée par l'action des Floréales du Vin qui constitue depuis 3 ans, un axe majeur de sensibilisation et de professionnalisation des restaurateurs et des vignerons du territoire.

L'animation du réseau et accompagnement :

Eddy Charreau distribue la maquette de la « Stratégie de développement du tourisme vigneron en Cœur d'Hérault » qui est en cours de finalisation, pour validation.

M. G. Dardé souhaiterait qu'il n'y ait pas sur ce document comme sur d'autres, uniquement des photos de vignes désherbées.

M. F. Feu suggère que ces documents soient des outils pédagogiques qui expliquent aux visiteurs pourquoi les vignes ne sont pas toujours toutes désherbées : cela ne veut pas toujours dire qu'elles sont à l'abandon contrairement à une idée fort répandue.

❖ Club Les Floréales du Vin 2015

voir Power Point.

M. C. Carceller rappelle que les rencontres sont toujours enrichissantes : les Floréales du vin permet de créer des liens entre les professionnels.

Mme C. Delforge souhaiterait que soit diffusée la liste actualisée des partenaires de cet évènement.

Mme H. Cadeau rappelle l'importance de l'aspect culturel dans la dynamique des territoires. Elle donne l'exemple de la création de l'agenda des vignes par le département ainsi que celui des vignerons Indépendants de la région PACA qui proposent un petit catalogue d'artistes présents dans les domaines.

M. F. Feu souligne que la culture et le vin se marient très bien et sont un puissant outil de diffusion. Il est donc essentiel de les mettre en avant dans cette candidature.

M. J. Costes pose la question du coût de la mise en œuvre du plan d'action Vignobles et Découvertes.

M. T. Laniesse indique que la mise en place de ces actions s'appuiera principalement sur les ressources et les compétences des partenaires :

- Membres du Comité de pilotage.
- Membres du protocole d'accord pour le développement de l'oenotourisme de l'Hérault

Pour le soutien et l'accompagnement des projets oenotouristiques, le territoire mobilisera le programme « Leader » et les « Approches Territoriales Intégrées ». En complément, des actions portant sur le développement du tourisme seront financées, comme chaque année, à budget constant, dans le cadre de la mutualisation des moyens entre les offices de tourisme et le Pays Cœur d'Hérault.

Chaque année, et au terme des trois ans de labellisation, un bilan des actions sera réalisé en prenant en compte les retombées économiques et les plus values apportées au territoire.

M. H. Cadeau précise que les plaques qui devront être apposées par les prestataires labellisés seront financées en intégralité par Hérault Tourisme. Tous les outils de communication actuels porteront la marque et la valoriseront.

2. Point sur le travail autour de l'expérimentation du pôle nature territorial en Cœur d'Hérault

Voir Power Point.

M. G. Delerue présente le travail réalisé en partenariat avec Hérault Tourisme et les Offices de Tourisme. Il en ressort une forte mobilisation des prestataires APN lors des différentes réunions de concertation. Ces derniers sont en attente d'un travail commun de promotion et d'accompagnement à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault.

Cette étude doit aboutir à l'élaboration d'un plan d'actions opérationnel. A l'automne, un Comité de Pilotage APN devra être réuni afin de travailler à la mise en œuvre de ce programme d'actions.

M. C. Carceller félicite le travail réalisé et en particulier la création d'une véritable synergie autour de cette thématique.

3. Action de la Mission « Tourisme » du Pays en 2016

M. L. Villaret rappelle l'historique de cette mission Pays :

Hérault Tourisme, anciennement Comité Départemental du Tourisme, a mis en place 7 destinations touristiques (4 sur le littoral et 3 dans l'arrière pays). Au vu de l'importance prise par la destination du Pays cœur d'Hérault, 1.5 ETP (Equivalent Temps Plein) a été mis à disposition de cette mission afin de participer à la déclinaison des enjeux et priorités du schéma départemental sur le territoire. Etant donné l'excellent travail réalisé, M. L. Villaret ne voit pas pourquoi cette mise à disposition ne serait pas renouvelée.

M. G. Delerue, qui représente Hérault Tourisme, indique que la question du non renouvellement de cette mise à disposition peut être posée. En effet, les conventionnements avec les autres territoires sont terminés depuis plusieurs années. Aujourd'hui, afin de pérenniser sa mission tourisme, le Pays Cœur d'Hérault doit envisager son financement via fonds Européens Leader ; le co-financement du Conseil Départemental de l'Hérault n'est cependant pas confirmé à ce jour.

Pour M. L. Villaret ce n'est pas à Hérault Tourisme ou au Pays de poser la question de cette pérennisation. C'est aux politiques de décider et de s'exprimer. Le Conseil Départemental de l'Hérault prendra sa décision et le Pays devra s'y soumettre.

Les élus au tourisme des 3 intercommunalités, présents, demandent à ce que la mission tourisme soit maintenue.

M. C. Carceller souhaiterait connaître rapidement le positionnement d'Hérault Tourisme afin de pouvoir anticiper et de continuer ainsi le travail remarquable fait jusqu'à ce jour.

L'élection du nouveau président d'Hérault Tourisme étant le vendredi 26 juin 2015, Mme. V. Rouveïrol demande si la Commission devra alors le rencontrer à ce sujet.

M. L. Villaret demande d'attendre et de ne pas anticiper les décisions politiques.